



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
TREIZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

*Présenté à la suite de la mission effectuée au Laos
du 20 au 28 février 2009*

par une délégation du

GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-LAOS⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de M. Yves Fromion, *Président*, MM. Jean Gaubert et Patrice Martin-Lalande

SOMMAIRE

CARTE	5
INTRODUCTION	7
I. UN PAYS EN TRANSITION	8
A) UN PAYS ÉCOLOGIQUEMENT PRÉSERVÉ EN RAISON DE SON FAIBLE DÉVELOPPEMENT	9
a) Un pays enclavé et montagneux offrant une biodiversité exceptionnelle	9
b) Un peuplement faible, extrêmement divers et très dispersé	10
c) Un pays dépourvu d'infrastructures	11
1) Des voies de communication embryonnaires	12
2) Un système d'éducation peu performant	12
3) Un système de santé déficient	13
B) UNE ÉCONOMIE ESSENTIELLEMENT AGRICOLE, QUI RESTE FRAGILE MALGRÉ UNE CROISSANCE RAPIDE ET RÉGULIÈRE, ET DÉPENDANTE DE L'EXTÉRIEUR	14
a) L'agriculture demeure le secteur-clé de l'économie	14
b) Des fragilités structurelles que ne masque pas une croissance rapide et régulière	15
c) Une très grande dépendance à l'égard des investissements étrangers et de l'aide extérieure	18
d) L'éradication de la pauvreté reste l'objectif prioritaire	18
C) UN RÉGIME SOUCIEUX DE STABILITÉ POLITIQUE AUTANT QUE DE RÉFORMES ÉCONOMIQUES	19
a) Un des derniers régimes marxistes-léninistes	19
b) Une timide évolution des institutions	20
c) Un pouvoir central en mal d'autorité	22
II.-LA VOIE ÉTROITE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	22
A) UN DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE	23
a) Des ressources abondantes et sous-utilisées	23
1) Un sous-sol riche en minerais	23
2) Un potentiel hydro-électrique important	24
b) L'intégration régionale comme stratégie de désenclavement	25
1) Un nouvel élan pour l'économie	25

2) Une diversification des relations politiques et des échanges économiques _____	26
B) LE CHOIX DE PROJETS RESPECTUEUX DU MILIEU NATUREL ET DES POPULATIONS _____	29
a) L'ancienne cité royale de Luang Prabang _____	30
b) Le barrage hydroélectrique de Nam Theun2 _____	34
c) Le Centre de conservation de l'éléphant _____	35
III.- LE LAOS ET LA FRANCE, DES RELATIONS ANCIENNES ET CONFIANTES _____	37
A) DES ÉCHANGES POLITIQUES RÉGULIERS _____	38
B) DES RELATIONS ÉCONOMIQUES MODESTES _____	38
C) UNE COOPÉRATION DYNAMIQUE _____	39
D) LA FRANCOPHONIE _____	43
a) La langue française au Laos, une situation stabilisée _____	43
b) Le Laos dans les instances de la Francophonie _____	45
CONCLUSION _____	45
ANNEXES _____	47

CARTE



INTRODUCTION

Depuis le milieu des années 1980, la République démocratique populaire Lao, un des derniers régimes socialistes à parti unique, a entamé un processus de transition vers un système d'économie de marché, à la faveur d'une stabilité politique et sociale retrouvée après les conflits civils et les interventions étrangères qui ont jalonné son histoire récente.

Situé au cœur d'une zone en plein essor et densément peuplée, à la croisée des corridors économiques qui se structurent progressivement entre les provinces du sud de la Chine et les cinq pays de la péninsule indochinoise (Thaïlande, Birmanie, Cambodge, Laos et Vietnam), ce pays enclavé et jusqu'alors peu développé, aspire à sortir de la pauvreté et à s'assurer une croissance durable en misant sur l'exploitation de ses richesses naturelles, de ses ressources hydrauliques et minières et sur la poursuite de son intégration dans l'économie régionale et mondiale.

Mais pour atteindre ces objectifs, quel prix devra payer le pays le plus pauvre de l'Association des Nations de l'Asie du sud-est? Entraîné dans une modernisation qui le dépasse pourra-t-il préserver son exceptionnelle biodiversité et conserver la maîtrise de son évolution alors que la construction d'infrastructures, l'industrialisation de l'exploitation minière et le développement du tourisme s'accélèrent ? Les autorités pourront-elles faire prévaloir leurs choix et protéger le pays des pressions qu'exerce l'environnement régional ?

C'est pour tenter d'appréhender les enjeux auxquels le Laos est confronté et explorer les voies qui s'offrent à lui qu'une délégation du groupe d'amitié s'est rendue au Laos du 20 au 28 février 2008, à l'invitation du Président du groupe d'amitié Laos – France, le Dr Kukéo Akhamontri.

Conduite par M. Yves Fromion, député (UMP) du Cher, la mission se composait de M. Jean Gaubert, député (SRC) des Côtes d'Armor et de M. Patrice Martin-Lalande, député (UMP) du Loir-et-Cher.

Les membres de la délégation tiennent à adresser leurs vifs remerciements à tous leurs interlocuteurs laotiens pour l'accueil très amical qu'ils leur ont réservé, qui témoigne de la proximité des liens tissés entre le France et le Laos.

Ils expriment également leur gratitude à Son Exc. M. François Sénémaud, Ambassadeur de France au Laos, pour l'aide précieuse qu'il leur a apportée et la logistique qu'il a mise en place pour faciliter leurs nombreux déplacements. Ils souhaitent enfin saluer les efforts déployés par les services de l'Ambassade de France à Vientiane et par l'Agence française de développement qui ont permis la réussite de cette mission.

I. UN PAYS EN TRANSITION

Unique au cœur de la péninsule indochinoise par sa situation géographique enclavée, son extraordinaire bio-diversité et son faible peuplement, la RDP Lao est un pays peu développé, malgré la mise en place, en 1986, du « Nouveau Mécanisme Economique », marquant le début de la libéralisation économique et la transition vers une économie de marché.

Avec un PIB par habitant estimé en 2007, à 673 dollars, elle affiche l'un des indices de développement humain des Nations Unies les plus faibles du sud-est asiatique et du Pacifique (133^{ème} rang en 2008). Les facteurs qui ont favorisé la préservation du milieu naturel freinent l'intérêt des investisseurs pour le pays et constituent des handicaps pour son développement : le Laos manque de voies de communication et d'infrastructures en matière d'éducation et de santé ; l'économie repose essentiellement sur une agriculture de subsistance et reste très dépendante de l'aide extérieure ; le système politique, relativement fermé, s'adapte lentement aux mutations économiques en cours.

A) Un pays écologiquement préservé en raison de son faible développement

a) *Un pays enclavé et montagneux offrant une biodiversité exceptionnelle*

Délimité au nord par la Chine, au nord-est et à l'est par le Vietnam, au sud par le Cambodge, à l'ouest par la Thaïlande, et au nord-ouest par la Birmanie, le Laos est le seul pays d'Asie du sud-est à ne posséder aucun débouché sur la mer.

Sa superficie, qui s'étend sur 236 800 km² et s'étire sur 1100 km du nord au sud, est essentiellement montagneuse. Elle se compose de trois zones distinctes : au nord un relief tourmenté culminant à 2850 m, au centre une région de plaines abritant la capitale, Vientiane, au sud des plateaux limités à l'ouest par le Mékong et à l'est, par la cordillère annamitique.

Les forêts du Laos, qui représentent un peu plus de 40 % du territoire, sont riches en essences précieuses, comme le teck ou le palissandre, et contribuent pour une part importante à l'économie du pays. Exploitées par les communautés villageoises et par les autorités nationales et provinciales, elles sont menacées par les coupes sauvages et le commerce illégal du bois, ainsi que par la multiplication des concessions à des entreprises nationales ou étrangères. La Banque mondiale estimait ainsi en 2004 que le rythme de déforestation s'élevait à 0,56 % par an du couvert forestier.

Trésor biologique caché de l'Asie du sud-est, le pays recèle certaines espèces sauvages parmi les plus rares du monde et abrite la plus importante population d'éléphants de toute l'Indochine. Il est également le berceau du plus grand nombre de grands mammifères du sud-est asiatique, dont plusieurs types entièrement nouveaux ont été découverts ces dernières années. Cependant, la chasse, activité traditionnelle au Laos, et le commerce d'animaux exotiques, entretenu par la forte demande vietnamienne, chinoise et domestique, contribuent à la raréfaction des espèces sauvages.

Après avoir adhéré à la convention sur la diversité biologique en 1996 et à la convention sur le commerce international des espèces en danger en 2004, le Laos s'est doté en 1996 d'une loi forestière (révisée en 2007) et d'un ensemble de règlements concernant notamment les zones protégées mises en place sur près de 20 % du territoire. Les autorités ont adopté une « stratégie nationale en matière de biodiversité jusqu'à 2020 et un plan d'action jusqu'en 2010 », programme destiné à améliorer la gestion de la biodiversité pour lequel elles reçoivent un appui de la Suède, de la Suisse, des bailleurs de fonds multilatéraux (Programme des Nations Unies pour le Développement, Banque Mondiale et Fonds mondial pour l'Environnement) ainsi que d'organisations non gouvernementales.

b) Un peuplement faible, extrêmement divers et très dispersé

Avec 6 millions d'habitants en 2008, soit une densité moyenne de 25 habitants au km², le Laos est le pays le moins peuplé d'Indochine. Toutefois, la population s'accroît régulièrement depuis 1985 (2,4 % par an) ; en outre, l'immigration de 10 % de la population après la prise du pouvoir par le Pathet Lao en 1975 a été compensée dès 1997 par le retour partiel des réfugiés et l'immigration vietnamienne et chinoise.

Du point de vue ethnique, le Laos compte plus de minorités que n'importe lequel de ses voisins immédiats. Quarante-neuf ethnies¹, réparties en sous-ethnies et en nombreux clans, sous-clans et lignées, y sont officiellement répertoriées. Ces ethnies relèvent de quatre grandes familles linguistiques –taï, mon-khmer, miao-yao et tibéto-birmane-, et ont été classées par la nomenclature officielle en trois grands groupes : les Lao Loum (Lao des plaines), les Lao Theung (Lao des plateaux), Les Lao Soung (Lao des sommets).

Les principaux groupes ethniques du Laos
--

¹ Selon le recensement effectué en 2005

Les Lao Loum de culture taï, constituent les deux tiers de la population et comprennent, outre l'ethnie dominante, des minorités regroupées sous l'appellation « Taïs montagnards », de culte animiste. L'ethnie dominante lao proprement dite ne constitue que la moitié de la population totale, mais elle est soudée par une identité culturelle forte, reposant sur le bouddhisme théravada et associant culte des esprits, mythes fondateurs, grandeur historique du royaume du Lane Xang et méfiance vis-à-vis du « grand-frère » thaïlandais.

Les Lao Theung de langue mon-khmer, représentent environ le quart de la population. Descendants des premiers habitants du territoire, ils ont été repoussés progressivement par les Lao dans les montagnes et sont concentrés dans certaines provinces du nord et sur le plateau des Bolovens au sud. Animistes, vivant de l'agriculture sur brûlis, ils sont organisés autour du village, unité autosuffisante et peu hiérarchisée.

Les Lao Soung regroupent l'ensemble des autres populations montagnardes du nord : celles de langue tibéto-birmane qui représentent environ 3 % de la population totale, mais surtout les Hmongs de langue miao-yao arrivés de Chine au XIX^{ème} siècle ; chamanistes, les hmongs pratiquent le culte des ancêtres, qui cimentent une société clanique très hiérarchisée pratiquant l'agriculture sur brûlis et cultivant l'opium.

Le peuplement présente par ailleurs d'importantes disparités. La plaine du Mékong, vaste zone de terres fertiles abrite plus de la moitié de la population, essentiellement Lao ; 40 % sont installés dans les trois provinces de Savannakhet, Champassak et Vientiane ; la population urbaine représente un peu moins de 20 % de la population totale. Les régions de montagnes et de plateaux sont occupées par les minorités ethniques, en général moins développées économiquement.

c) *Un pays dépourvu d'infrastructures*

Le relief et la faible densité humaine rendent prohibitif le développement des voies de communication et des infrastructures dans le domaine de l'éducation ou de la santé.

1) Des voies de communication embryonnaires

► Le Laos est l'unique État d'Asie dépourvu de chemin de fer. De plus, son réseau routier demeure l'un des plus médiocres bien que le gouvernement s'emploie depuis plus de quinze ans à l'améliorer ; si les routes nationales sont peu à peu goudronnées, les axes secondaires sont le plus souvent des pistes difficilement praticables lors de la saison des pluies, voire des chemins. Les transports se font pourtant principalement par voie terrestre – 70 % pour les marchandises et 85 % pour le trafic de passagers-.

L'articulation avec les réseaux des voisins immédiats (Thaïlande, Vietnam, Yunnan, et dans une moindre mesure, Cambodge), figure parmi les priorités de la prochaine décennie. Le plan 2006-2010 pour les transports prévoit l'édification de deux ponts sur le Mékong, couplés avec deux autoroutes. Le premier axe, au sud, reliera la Thaïlande et le Vietnam, et notamment les ports de Bangkok et de Da Nang. Le second, au nord, rejoindra les tracés Kunming-Singapour, qui comprennent aussi un versant ferroviaire ; aussi, la construction d'une ligne de chemin de fer en terre laotienne a-t-elle débuté en octobre 2006 dans les faubourgs de Vientiane.

► Le Mékong, qui s'étire sur 1800 km du nord au sud du territoire laotien, constitue l'artère vitale du pays. Mais, de même que ses affluents qui prennent leur source dans les montagnes du nord ou dans la Cordillère annamitique, il est peu navigable. Son meilleur bief se situe entre Vientiane et Savannakhet, où il peut atteindre 10 km de large.

► Depuis quelques années, le transport aérien joue un rôle important pour les liaisons interrégionales et les zones reculées, mais il reste un mode de transport de luxe, réservé à une catégorie privilégiée et aux touristes. Le trafic a néanmoins quadruplé depuis 1990, avec l'ouverture en province de quelques aéroports et l'installation d'aménagements touristiques sur l'ensemble du territoire.

2) Un système d'éducation peu performant

Le Laos est un pays jeune, insuffisamment éduqué, souffrant d'une pénurie de ressources humaines et de personnels qualifiés

dans tous les secteurs de l'économie et de l'administration depuis l'exode des années 75-80.

60 % environ de la population avaient moins de 20 ans en 2006. Au regard de l'importante régression intervenue après le changement de régime en 1975, les résultats en matière d'éducation s'améliorent : en 2008, le taux d'alphabétisation de la population totale était estimé à 68 %, contre 35 % en 1980 ; mais les indicateurs révèlent de grandes disparités entre les zones urbaines et rurales, les provinces, les sexes et les groupes ethniques.

Faute d'établissements et d'enseignants dans le primaire et le secondaire, ainsi que de places dans le supérieur, le nombre de lycéens et d'étudiants est inférieur aux besoins, a fortiori dans le contexte actuel d'intégration régionale ; le pays manque de collèges professionnels pour former les jeunes aux nouveaux métiers – tourisme, informatique, comptabilité, logistique, télécommunications -. Enfin, la qualité et le niveau des enseignants, les programmes et la pédagogie restent insatisfaisants.

Représentant 11 % du budget de l'Etat, les dépenses d'éducation comptent parmi les plus faibles de la région ; quasiment deux tiers de toutes les dépenses d'investissement dans ce secteur proviennent de l'aide au développement.

3) Un système de santé déficient

Les indicateurs de santé déjà critiques –fécondité élevée (5,1 enfants par femme), forte mortalité infantile (près de 10 %), espérance de vie réduite (55,5 ans), fréquence des maladies nutritionnelles, des infections- sont aggravés par les spécificités du pays - dispersion des populations dans les zones de montagne, difficulté des communications, très grande pauvreté de nombreux groupes minoritaires- ; faute d'infrastructures et malgré l'abondance des ressources hydroliques, un tiers de la population ne dispose pas d'accès direct à une source d'eau potable.

Le système de santé, qui comprend un secteur public centralisé et un secteur privé en développement, demeure largement inefficace en raison de la pénurie de médecins (1283 en 2005, soit 2.26 pour 10'000 habitants) et d'infirmiers, de l'insuffisance des formations et d'évaluation des compétences, de la faiblesse des

rémunérations, et de l'absence de règles déontologiques ; les équipements, ainsi que les fournitures et les médicaments font également défaut. Aussi, les classes aisées se rendent-elle en Thaïlande pour obtenir une meilleure qualité de soins.

Le financement du système est assuré à 35 % par les aides extérieures, et à 55 % par les patients, la prise en charge par l'Etat ne représentant que 10 %.

B) Une économie essentiellement agricole, qui reste fragile malgré une croissance rapide et régulière¹, et dépendante de l'extérieur

a) *L'agriculture demeure le secteur-clé de l'économie*

L'agriculture représente près de la moitié du PIB et occupe environ 80 % de la population active. Il s'agit pour l'essentiel d'une agriculture de subsistance subissant les contraintes du relief (seulement 8 % de la superficie se prêtent à l'agriculture intensive) ainsi que la présence sur tout le territoire de très nombreuses bombes américaines non explosées datant de la guerre du Vietnam.

Dispersés dans plus de 10 000 villages, les paysans ne disposent le plus souvent que d'équipements rudimentaires (outils manuels ou attelés), ce qui limite la taille des exploitations (1,60 ha par famille en moyenne), tandis que le manque de main d'œuvre familiale et de ressources financières pour l'achat d'engrais interdisent toute intensification des cultures.

L'agriculture sur abattis-brûlis reste largement pratiquée, principalement par les populations montagnardes malgré les efforts des autorités pour y substituer des systèmes de production pérenne dans les plaines alluviales (riziculture inondée, plantations arboricoles...); cette politique s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et contre la culture du pavot et prévoit des

¹ Il convient de souligner la difficulté d'accès à des informations fiables concernant l'économie laotienne ; les chiffres fournis par les institutions financières internationales présentent ainsi des divergences substantielles.

programmes d'allocation de terres ainsi que des déplacements de populations vers les zones accessibles.

La culture du riz, denrée alimentaire de base, occupe 80 % des terres ; le recours à des techniques plus intensives (irrigation, emploi de variétés à cycle court, réalisation de deux cycles de culture annuels, utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires) a permis d'assurer à partir de 2006 l'autosuffisance du pays.

En dehors de l'exploitation forestière, seules les cultures commerciales comme le thé, la canne à sucre, le maïs et surtout le café et le tabac, procurent des ressources financières.

Aussi, les autorités encouragent-elles leur extension, en dépit des risques à la fois économiques et écologiques qu'elle présente. , Selon le chef du district de Sayaboury, la province, qui a basé son économie sur la monoculture de maïs (300 000 tonnes en 2009) destinée principalement à l'exportation vers la Thaïlande, est particulièrement exposée aux effets de la crise mondiale qui ont entraîné, avec la contraction du marché thaïlandais, une baisse des exportations et la stagnation du prix de vente à un niveau très bas. Par ailleurs, comme l'indiquait à la délégation M. Francis Chagnaud, vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie française au Laos, le passage d'une agriculture de subsistance, familiale et fondée sur la polyculture, à une agriculture commerciale, entrepreneuriale où prédomine la monoculture, affecte l'environnement de manière parfois spectaculaire et préoccupante en terme écologique et social. Tout comme l'abattage de forêts primaires au profit de plantations forestières¹ dont on tire le latex ou la pâte à papier, l'attrait récent pour des cultures commerciales a des impacts bien plus profonds que l'essartage. Mais le rapport de force est inégal et met en présence la houe et le bulldozer, la ferme et le groupe agro-industriel....

b) Des fragilités structurelles que ne masque pas une croissance rapide et régulière

► Après l'absorption des effets de la crise asiatique de 1997, l'économie croît d'environ 5 à 7 % par an, rythme comparable à celui des pays voisins. En 2007, le secteur primaire représentait

¹ Financées par des investissements directs étrangers

47 % du PIB, le secteur secondaire, 27 % et le secteur tertiaire, 26 %. La croissance repose sur le secteur minier, première source de devises (560 millions de dollars en 2007), dont les exportations ont régulièrement progressé avec, notamment, la mise en exploitation de trois importantes concessions de mines d'or à partir de 2004 (voir II A) a) 1)), le secteur énergétique, le tourisme (1,6 million de touristes en 2007) et l'industrie de confection, qui reste toutefois limitée par la faiblesse des investissements étrangers.

En 2009, la croissance devrait plafonner autour de 5 % et le volume d'investissements directs étrangers (IDE) se réduire en raison des événements intervenus au dernier trimestre 2008 – chute des cours des minerais, crise politique en Thaïlande et blocage de l'aéroport de Bangkok, plate-forme régionale pour les flux de touristes et de marchandises, crise économique mondiale .

► Le déficit de la balance commerciale est une caractéristique de l'économie laotienne. Le montant des exportations est estimé à 1,5 milliard de dollars en 2008, contre 2,7 milliards d'importations¹. Outre l'électricité, qui représente 25 % du total, le pays exporte quelques matières premières, du bois, et des produits artisanaux sans grande valeur ajoutée. Il doit en revanche importer tous ses besoins en équipement, outils de production et biens de consommation principalement des pays de l'ASEAN et de la Thaïlande en particulier ; le secteur industriel est en effet quasiment inexistant, faute d'investissements que l'étroitesse du marché domestique rendrait peu rentables.

Le volume du commerce extérieur laotien est toutefois difficile à apprécier en raison de la perméabilité des frontières avec les pays limitrophes et parce que le trafic transfrontalier échappe au contrôle du pouvoir central ; les autorités provinciales jouissent en effet d'une large autonomie économique et gèrent une grande partie des échanges.

La balance des paiements s'équilibre grâce aux flux d'aide au développement, d'IDE et aux transferts privés provenant de la diaspora lao. La dette externe, essentiellement publique et

¹ Source : FMI

contractée auprès d'organismes multilatéraux, s'est réduite, passant de 89 % du PIB en 2003 à 63 % en 2007.¹

► L'inflation, qui avait été ramenée de 15 % en 2003 à environ 4,5 % en 2007, a repris en 2008 (7,6 %), mais elle reste maîtrisée et en tout cas plus basse que celle des voisins vietnamien et cambodgien. Le kip demeure une monnaie nationale forte, qui s'est appréciée en 2008 de près de 10 % par rapport au dollar américain et de près de 15 % par rapport à l'euro. Les autorités laotiennes veillent toutefois à maintenir un taux de change kip/baht thaïlandais stable, compte tenu du volume des échanges commerciaux avec la Thaïlande (75 % du commerce extérieur laotien).

► Le déficit budgétaire a baissé avec la diminution de l'aide extérieure (5 % du PIB en 2006, 3,1 % en 2007, 2,4 % en 2008). Les dépenses publiques s'élevaient en 2007-2008 à 19,2 % du PIB, dont plus de 40 % étaient consacrés à l'investissement public, lui-même financé à 60 % par l'aide publique au développement. Les recettes fiscales qui représentaient en 2007-2008 14,9 % du PIB, demeurent insuffisantes.

Depuis 2001, le gouvernement a mis en place avec l'appui des bailleurs de fonds (FMI, Banque mondiale et BAD) un programme de stabilisation économique destiné à renforcer le secteur concurrentiel ; les mesures prévoient la restructuration ou privatisation des entreprises publiques, ainsi qu'une réforme des finances publiques – réforme de la tarification des services publics, instauration d'une taxe sur la valeur ajoutée en janvier 2009. Les autorités s'efforcent également d'améliorer l'environnement juridique et administratif des affaires, à l'origine rudimentaire ; par ailleurs, elles ont augmenté les taxes sur le pétrole et l'impôt sur le revenu et tentent depuis 2004 de recentraliser les recettes douanières, dont le contrôle était confié jusqu'à présent aux provinces.

Un autre programme, financé par la Banque mondiale, accompagne les réformes structurelles du secteur bancaire. Ce dernier est composé en majorité de banques publiques sous-capitalisées et grevées de créances non-performantes, dont la santé

¹ id.

dépend de celle des entreprises publiques qu'elles soutiennent, et qui sont elles-mêmes tributaires des transferts budgétaires. L'implantation des banques régionales se poursuit et l'on compte une douzaine de banques commerciales.

c) *Une très grande dépendance à l'égard des investissements étrangers et de l'aide extérieure*

► Depuis 2005, la multiplication des projets miniers et hydroélectriques, qui représentent plus de 75 % des investissements réalisés jusqu'en 2007, a considérablement accru le flux d'investissements directs étrangers ; une part croissante de ces flux s'oriente depuis 2006 vers le secteur agricole (hévéaculture, plantations d'eucalyptus et d'acacias, notamment), l'industrie de transformation (cimenteries et brasseries), et les services (centres commerciaux et de transit).

► Le Laos est l'un des pays où le montant de l'aide internationale par habitant est le plus élevé. Bien qu'elle tende à se restreindre, cette dernière constitue un apport essentiel qui assure, en moyenne, 45 % du budget de l'Etat et plus de 70 % du budget d'investissement.

Depuis la crise asiatique de 1997, les institutions financières multilatérales, au premier rang desquelles figure la Banque Asiatique de Développement, sont devenues les contributeurs majeurs des réformes économiques, la mise en cohérence des différents financements restant toutefois un enjeu majeur.

Les coopérations bilatérales représentent plus de la moitié des financements reçus par le Laos, et la France figure parmi les premiers bailleurs de fonds bilatéraux (voir III C)).

d) *L'éradication de la pauvreté reste l'objectif prioritaire*

Avec la forte croissance des dix dernières années, l'incidence de la pauvreté s'est réduite au Laos : 46 % de la population étaient au-dessous du seuil de pauvreté en 1992, 31 % en 2006.

Le gouvernement laotien a mis en place en 2004, avec l'appui des bailleurs de fonds, une « stratégie nationale pour la croissance et l'éradication de la pauvreté » (NGPES) qui vise à

réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 et à sortir le Laos du groupe des pays les moins avancés à l'horizon 2020, conformément aux engagements pris par le pays pour atteindre les « objectifs du Millénaire pour le Développement »¹.

Cette stratégie, qui est intégrée dans le 6^{ème} plan national socio-économique (NSED) 2006-2010, concerne quatre secteurs prioritaires (agriculture, éducation, santé, transports) et doit être financée à moyen terme par les revenus tirés des récents projets d'exploitation minière (or et cuivre), ainsi que par ceux du barrage de Nam Theun2 (voir plus loin II B) b)).

C) Un régime soucieux de stabilité politique autant que de réformes économiques

La ligne politique poursuivie depuis 1986, associant réformes économiques et stabilité politique, a été reconduite en mars 2006 par le VIIIème Congrès du Parti populaire révolutionnaire lao (PPRL). Si le pouvoir central a su faire preuve de pragmatisme dans le domaine économique, il refuse toujours le pluralisme politique et s'adapte d'autant plus lentement à la transition en cours qu'il peine à imposer son autorité sur tout le territoire.

a) *Un des derniers régimes marxistes-léninistes*

Depuis 1975, année de la prise du pouvoir par le parti populaire révolutionnaire lao, la RDP lao applique toujours le principe du centralisme démocratique et la Constitution de 1991 a confirmé le rôle dirigeant du parti.

La structure de l'Etat est pyramidale ; le cumul des fonctions au sein du Parti et de l'Etat favorise la concentration du pouvoir aux mains de quelques responsables.

Fort de 100 000 adhérents, le PPRL domine l'Etat, dont il double l'organisation à tous les niveaux, et la société, à travers les organisations de masse – Front d'édification nationale, Fédération

¹ Programme international d'action de lutte contre la pauvreté lancé par l'Organisation des Nations-Unies en 1990

des syndicats, Union des jeunes révolutionnaires, Union des femmes -.

Les libertés publiques sont encadrées et l'absence de transparence reste la règle, comme en témoigne la gestion des troubles que le pays a connus en 2000 - manifestations d'étudiants et de professeurs, attentats à la bombe non revendiqués -.

L'organe suprême du parti est théoriquement le Congrès ; réuni tous les cinq ans, il élit un Comité Central (actuellement de 53 membres) qui siège deux fois par an. En fait, c'est le Bureau politique, désigné par le Comité Central lors du Congrès, qui détient la réalité du pouvoir ; sa composition marque la prédominance des Lao Loum au sein du parti ainsi que celle des provinces du sud et du nord-est ; elle reflète également la symbiose entre le parti et l'armée : 8 des 11 membres du Bureau politique élu en 2006 sont des militaires en activité ou à la retraite.

L'assemblée nationale, élue pour cinq ans au suffrage universel et dont le président appartient au Bureau politique, élit les dirigeants de l'Etat (Président de la République, Premier ministre, membres du gouvernement, président de la Cour suprême) et peut les démettre, individuellement ou collectivement.

b) Une timide évolution des institutions

► Le léger rajeunissement des cadres introduit par le VIIIème Congrès du PPRL au sein du Comité Central et du gouvernement avec en particulier, la nomination de M. Choummaly Sayasone à la présidence de la République et de M. Bouasone Bouphavanh au poste de Premier ministre, semble préfigurer l'émergence d'une nouvelle génération d'hommes politiques, même si ce mouvement s'effectue plus lentement qu'au Vietnam ou au Cambodge.

► De même, l'apparition de candidatures indépendantes, lors des dernières élections législatives, le 30 avril 2006, a ouvert quelques possibilités de choix, même si ces candidatures avaient reçu l'aval du parti ; 175 candidats, dont 40 femmes, se sont ainsi disputés les 115 sièges de l'Assemblée nationale ; les femmes, qui ont bénéficié d'une formation à la campagne politique financée par la PNUD, ont eu 29 élues.

► Malgré le maintien du parti unique, le rôle de l'Assemblée nationale lao (ANL) tend à s'étoffer, qu'il s'agisse du contrôle, notamment budgétaire, pour lequel les parlementaires reçoivent des formations organisées par le PNUD, le FMI ou les instances de la Francophonie, ou du domaine législatif, dans lequel le Parlement est associé plus étroitement à la préparation de la loi.

Le renforcement du Parlement, longtemps simple chambre d'enregistrement, marque un progrès vers l'Etat de Droit ; il intervient au moment où le développement des grands projets d'exploitation des ressources met à l'ordre du jour les questions de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et contre les trafics avec les pays frontaliers (coupes de bois sauvages, exploitation illicite des matières premières).

► Le respect des droits de l'homme reste bien inférieur aux normes internationales, mais l'évolution du pays vers une intégration régionale et mondiale conduisent le gouvernement à concéder plus d'espace à l'expression de la société civile, tout en maintenant son contrôle : les autorisations d'enregistrement pour les organisations commerciales et professionnelles se multiplient et les organisations communautaires locales travaillent avec les ONG internationales présentes sur le terrain. En outre, sans doute en réponse aux préoccupations exprimées par la communauté internationale, les autorités ont lancé au début de l'année 2005 un programme « d'amnistie » en direction des membres de la minorité Hmong repliés dans la jungle pour les inciter à regagner les villages.

Enfin, peut-être sous l'influence du voisin vietnamien qui pratique avec succès l'accueil des Viet-Kieu, le gouvernement se tourne plus largement vers la diaspora laotienne, qui représente un énorme potentiel intellectuel, technique et financier susceptible de pallier les carences du pays en ressources humaines et de jouer un rôle moteur dans le développement économique. Il semble également plus ouvert au débat sur les droits de l'Homme, comme en témoigne la ratification, en 2008, du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de celui concernant les droits civils et politiques.

c) *Un pouvoir central en mal d'autorité*

En dépit du centralisme démocratique inscrit dans la Constitution, l'autorité de l'Etat doit composer avec les pouvoirs dévolus aux 18 provinces ; dernier échelon de l'administration territoriale après les villages (11 386) et les districts (142), ces dernières constituent en fait le maillon fort du dispositif. Dirigées par de puissants gouverneurs qui sont en même temps Secrétaires provinciaux du parti, elles disposent de moyens financiers relativement importants et font souvent dépendre le maintien de l'ordre public local et l'aménagement des infrastructures des privilèges qui leur sont accordés (taxes, commerce inter-frontalier...). Aussi, la création d'assemblées provinciales, élément majeur de l'importante réforme constitutionnelle actuellement à l'étude, permettra-t-elle d'instituer un contrôle sur les exécutifs provinciaux et de briser le rapport de force imposé par les gouverneurs au pouvoir central.

Le caractère unitaire et indivisible du pays proclamé par la Constitution de 1991 est, par ailleurs, battu en brèche par la géographie et la diversité ethnique. Les Lao Theung et les Lao Soung, installés sur les hauts-plateaux, s'intègrent mal à la culture dominante des Lao Loum, habitants des plaines et majoritaires dans l'Etat ; d'ailleurs, dans les faits, ils ne jouissent pas des mêmes droits que ces derniers en matière d'accès à l'éducation, à la santé, au travail, ni de la même représentation institutionnelle, malgré les efforts des autorités pour réduire les inégalités.

II.– LA VOIE ETROITE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ⁽¹⁾

L'ambition du Laos est de tirer parti de ses ressources et de son intégration régionale pour devenir à la fois la « pile électrique »

¹ Selon la définition proposée en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* dans le Rapport Brundtland, il s'agit d'« un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

de la péninsule, un gros exportateur de minerais et une destination privilégiée pour le tourisme mondial.

Positifs en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté, ces objectifs ne sont toutefois pas sans risques pour le milieu naturel qui constitue, comme on l'a souligné, un des atouts majeurs du pays.

C'est pourquoi les différents projets qu'a pu visiter la délégation - l'ancienne cité royale de Luang Prabang, la centrale hydroélectrique Nam Theun2 et le Centre de conservation de l'éléphant dans la province de Sayaboury – pourraient servir de référence à des investissements futurs en ce qu'ils permettent de concilier élévation rapide du niveau de vie des populations et développement durable.

A) Un développement fondé sur l'exploitation des ressources naturelles et l'intégration régionale

a) Des ressources abondantes et sous-utilisées

Le Laos dispose d'abondantes ressources naturelles, énergétiques, minérales et hydrauliques dont l'exploitation tardive engendre un effet de « rattrapage » ; l'impact sur l'environnement est moins visible mais plus définitif que les dommages causés par l'implantation de cultures commerciales.

1) Un sous-sol riche en minerais

Le sous-sol du Laos est riche en minerais d'or, cuivre, fer, plomb, zinc, étain, bauxite ..., mais bien que le secteur soit ouvert aux investisseurs depuis 1991, l'intérêt de ces derniers – notamment australiens et chinois – ne s'est manifesté que récemment.

Les investissements ont augmenté de plus de 30 % par an entre 2002 et 2006 ; près de 150 concessions ont été accordées par le gouvernement en l'espace de deux ans, pour une surface totale équivalente à plus de 10 % du territoire national. Toutefois, un moratoire sur les concessions de plus de 300 ha a été mis en place depuis 2008, de nombreux projets ne pouvant être menés à terme faute d'études de faisabilité fiable. Par ailleurs, la chute des cours

mondiaux des produits de base à la fin de l'année 2008, a contraint plusieurs entreprises à réduire drastiquement leurs effectifs.

Seulement 20 % des réserves de lignite, estimées à 810 millions de tonnes, sont en cours d'exploitation dans le nord du pays (dont 150 millions de tonnes dans la carrière de Hongsa, dans la province de Sayaboury). L'exploitation du charbon est récente (1999) et la majeure partie de la production, soit environ 200 000 tonnes par an, est exportée. La construction d'une usine d'aluminium sur l'important gisement de bauxite du plateau des Bolovens permettrait d'exporter vers la Thaïlande ou le Vietnam environ 500 000 tonnes de minerai par an ; mais elle s'avère incompatible avec les cultures de café implantées dans cette zone avec le soutien de la coopération française.

2) Un potentiel hydro-électrique important

Bordé du nord au sud par le Mékong, lui-même grossi de nombreux affluents, le Laos dispose d'un potentiel hydroélectrique d'environ 23 000 MW, dont 18 000 MW techniquement exploitables.

Le gouvernement, qui table sur une croissance de 7 % par an de la demande régionale en énergie hydroélectrique, en a fait le pivot de sa politique de développement économique. Mais à l'heure actuelle, seulement 650 MW de capacité sont exploités, neuf centrales étant en cours d'activité et dix-sept autres, en projet ou en construction.

Grâce à la mise en service de trois barrages hydroélectriques d'une capacité totale de 510 MW (Nam Ngum1, Theun Hinboun, et Houay Ho dont Suez détient 80 % des parts), la production a fortement progressé entre 1997 et 2000 et le montant des exportations d'électricité (25 % environ du total des exportations), principalement vers la Thaïlande, atteignait en 2007 72,1 MUSD.

Le Laos continue toutefois d'importer l'électricité (534 MKw en 2007), et à un coût supérieur au prix d'exportation. Les autorités laotiennes ont indiqué que 30 barrages seraient opérationnels d'ici 2020, dont la centrale de Nam Theun 2 qui devrait porter la capacité de production d'électricité à plus de 1700 MW (voir II B) b)).

b) L'intégration régionale comme stratégie de désenclavement

Malgré sa taille et son faible peuplement, le Laos connaît une importante mutation du fait de sa situation au milieu de régions et de pays émergents très peuplés et en voie d'urbanisation, et de son ouverture sur l'extérieur. La Guerre froide et les luttes d'indépendance avaient fait du pays un théâtre d'affrontements, avec une partition de fait entre l'est et l'ouest et une organisation économique modelée et orientée vers le voisin le plus immédiat (Vietnam à l'est, Thaïlande à l'ouest) ; l'intégration régionale lui permet de quitter son statut d'Etat-tampon pour celui d'espace intermédiaire à la croisée de l'Asie du sud-est continentale.

1) Un nouvel élan pour l'économie

La victoire du régime communiste en 1975 avait entraîné le repli du Laos sur lui-même, l'instauration d'une collaboration économique et militaire privilégiée avec le Vietnam et un rapprochement avec l'Union soviétique.

Après avoir amorcé à la fin des années 1980 un processus de transition d'une économie planifiée à une économie de marché, le « Nouveau Mécanisme Economique », le Laos doit se tourner, après la dislocation de l'URSS, vers les pays d'Asie du sud-est, et plus largement vers le monde occidental et l'Union européenne en particulier.

Dès 1992, il est admis comme observateur au sein de l'Association des Etats de l'Asie du sud-est (ASEAN)¹, puis en 1997, comme membre à part entière de l'Association et de sa zone de libre-échange, l'Asia Free Trade Agreement (AFTA)². Cette qualité lui permet de profiter pleinement de la croissance économique de ses partenaires et de bénéficier de tous les grands projets d'infrastructure régionaux (corridors routiers,

¹ Créée en 1967 par cinq membres fondateurs –Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande-, l'ASEAN a intégré par la suite le Brunei, le Vietnam, le Laos, le Myanmar et le Cambodge.

² Pierre angulaire de l'ASEAN, l'AFTA a été créée à Singapour en janvier 1992, avec comme objectifs d'adapter l'ASEAN à l'évolution de l'économie mondiale, de faciliter les échanges intra ASEAN et d'attirer les investissements extérieurs. Les droits de douane entre pays membres devaient être réduits à un maximum de 5 % d'ici 2003 (2008 pour les futurs nouveaux membres, dont le Laos).

interconnexion des réseaux électriques 500 kv...). Par ailleurs, son appartenance à la Région du Grand Mékong¹, lui offre la perspective de relier, grâce à sa position centrale, les principaux centres urbains des autres pays membres tout en accédant à des ports et des marchés extérieurs pour ses exportations, ce qui motive la construction d'infrastructures de transport financées par la Banque Asiatique de Développement.

Au-delà de son environnement proche, le Laos a comme priorité à moyen terme d'accéder à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ce qui d'accélérait son intégration économique tout en favorisant un développement social réel.

2) Une diversification des relations politiques et des échanges économiques

L'intégration de son économie dans l'ASEAN protège le Laos de l'influence parfois pesante de ses voisins et lui permet de mener avec eux une coopération constructive.

► Le Vietnam, qui partage avec le Laos plus de 2000 km de frontières, demeure le partenaire historique privilégié ; un « traité spécial d'amitié et de coopération », signé en 1977, a confirmé la coopération multiforme établie entre les deux pays lors de la guerre contre les Etats-Unis et après la victoire du Pathet Lao, le Laos comptant alors sur le « grand frère vietnamien » pour assurer sa sécurité et lui fournir une aide budgétaire et technique.

Si l'influence vietnamienne sur la politique laotienne reste forte (formation des cadres laotiens, conseillers vietnamiens dans les ministères ...), la transition du Vietnam vers l'économie de marché a précipité celle opérée par le Laos et favorisé l'ouverture de ce dernier vers l'extérieur et en particulier vers la Chine.

¹ Dont les autres pays membres sont le Vietnam, le Cambodge, la Thaïlande, la Birmanie et la Chine. Vaste programme d'intégration transnationale le plus dynamique d'Asie orientale engagé en 1992 à l'initiative de la Banque Asiatique de Développement, visant à relancer les échanges commerciaux grâce à un maillage de corridors économiques nord-sud et est-ouest. Les interconnexions routières puis ferroviaires entre les pays membres renforceront les synergies complémentarité et la fusion des diverses initiatives en vue du développement économique et social et de la réduction de la pauvreté dans la région.

Toutefois, l'adhésion des deux pays à l'ASEAN n'a pas modifié la nature de leurs relations, qui restent animées par la même idéologie politique tout en étant plus équilibrées et pragmatiques que par le passé ; les visites sont fréquentes, au niveau des Etats ou des partis et la coopération est très active en matière commerciale et touristique. Par ailleurs, dans le cadre de la Région du Grand Mékong, un axe est-ouest désenclavant le Laos en lui offrant un accès à la mer a été réalisé grâce au percement d'un tunnel autoroutier sous le col des Nuages et à la construction de la route n° 9 qui relie la Thaïlande (Khon Kaen) au Vietnam (Da Nang) par Savannaketh.

► Les échanges avec la Thaïlande, trop riche et trop proche du Laos par sa culture et sa situation géographique, ont toujours été difficiles ; déjà au XVIIIème et au début du XIXème siècle, les royaumes du Laos étaient vassaux du royaume du Siam. Souvent tendues, les relations se sont normalisées depuis 1988 ; elles ont été resserrées en 1994 par la ratification par les deux pays d'un traité d'amitié et de coopération et la construction sur le Mékong du « Pont de l'Amitié Lao-Thaïlandaise reliant Nongkhai (Thaïlande) à Tha Na Leng (près de Vientiane) ; en 1997, l'entrée du Laos dans l'ASEAN a scellé le rapprochement entre les deux pays au plan politique et économique.

La Thaïlande est le premier partenaire commercial du Laos, absorbant plus de la moitié des exportations laotiennes (électricité et bois) et lui fournissant les deux tiers de ses importations (biens de consommation et d'équipement) ; elle est également le premier investisseur, ce qui suscite chez certains la crainte que leur pays se laisse submerger par la culture et le mode de vie thaïlandais.

Pour pérenniser leur entente, les deux pays, qui partagent une frontière de 1850 km dont une partie constituée par le Mékong, ont mis en place des réunions bilatérales régulières sur des sujets d'intérêt commun (commerce, défense, coopération scientifique et culturelle, tracé et sécurité des frontières).

► Par solidarité avec le Vietnam, le Laos a tout de suite reconnu la République populaire du Cambodge, proclamée en

janvier 1976. Depuis la signature du Pacte de Paris en 1991, qui conduisit le Cambodge à des élections générales et à la formation d'un gouvernement de coalition entre le parti populaire du Cambodge et le FUNCINPEC du roi Sihanouk, les deux pays ont cimenté leurs relations en signant un traité d'amitié et d'assistance mutuelle et en multipliant les visites de haut niveau entre Etats et partis frères.

Liés par une frontière commune de 557 kilomètres, ils ont par ailleurs conclu plusieurs accords de coopération dans le domaine de l'énergie, du transport routier, de la justice et, en mai 2004, un accord de libre circulation des personnes. Les seuls incidents frontaliers sérieux concernent les coupes de bois illicites vendues au Cambodge.

Compte tenu de leur poids relativement modeste par rapport aux autres membres, le Laos et le Cambodge ont des intérêts communs à défendre au sein de l'ASEAN et de l'AFTA ; et bien que les échanges soient encore limités, les accords bilatéraux pourront être étendus dans le cadre des deux organisations.

► Les relations avec la Chine se sont longtemps limitées aux échanges commerciaux, à la construction de routes dans le nord du Laos, à l'aide alimentaire et à une logistique sans faille lors de la deuxième guerre d'Indochine. A la fin des années soixante-dix, elles se réduisirent lors de la confrontation sino-vietnamienne et s'interrompirent lorsque la Chine aida la résistance Hmong.

Elles reprirent peu à peu à partir de 1986, la normalisation progressive des relations sino-soviétiques modifiant le contexte diplomatique, et les difficultés de l'URSS obligeant le Laos à s'ouvrir à d'autres partenaires. La Chine a fortement contribué en 1999 à la stabilisation de la monnaie laotienne et a profité de la diminution de l'aide occidentale pour accroître sa présence économique et politique, ainsi que son offre de coopération (formation des cadres, bourses d'études...). Elle mène une politique commerciale active – commerce frontalier mais aussi trafic du bois – et les échanges, qui ont été relancés dès 1990, se sont considérablement accrus à partir de 2001. Par ailleurs, la Chine

construit des usines et est le deuxième investisseur au Laos (secteurs hydroélectrique, minier, de services et de transport).

Bien qu'elle n'ait jamais annexé ni dominé le Laos, son ascendant est certain ; modèle de réussite économique, elle est le voisin communiste le plus puissant capable à la fois de contrebalancer une éventuelle hégémonie thaïlandaise ou vietnamienne et d'absorber la production laotienne pour couvrir ses énormes besoins en alimentation et en matières premières.

B) Le choix de projets respectueux du milieu naturel et des populations

Conscient que la réalisation de grands projets agricoles, énergétiques et miniers comporte des risques écologiques importants, le gouvernement a rappelé, dans le « sixième « Plan national de développement socio-économique (2006-2010) », l'importance de la protection de l'environnement et des ressources naturelles comme éléments clefs d'une croissance durable.

Une Agence des ressources en eau et de l'environnement (WREA), rattachée au cabinet du Premier ministre et chargée de définir la politique de l'environnement, a été créée récemment ; elle coordonne les actions des ministères et des organisations internationales et veille à l'application de la loi sur l'environnement adoptée en 1999 qui impose notamment la réalisation d'études d'impact environnemental comme préalable à tout projet d'envergure.

Elle reçoit l'appui de nombreux donateurs, comme le PNUD, pour la rédaction des textes législatifs et réglementaires, l'organisation de son administration et la formation de son personnel au niveau central et provincial.

Par ailleurs, les autorités ont donné leur accord au développement de plusieurs projets novateurs dans les provinces de Luang Prabang, Khammouane et Sayaboury.

a) *L'ancienne cité royale de Luang Prabang*

Ancienne capitale royale du Laos, Luang Prabang est située au centre nord du pays, dans un site entouré de montagnes et de hauts- plateaux, sur une péninsule délimitée par le Mékong et un de ses affluents, la Nam Khan. Elle est la 4^{ème} ville du pays, avec plus de 40 0000 habitants, après Vientiane, Savannakhet et Pakse.

Construite au XIIIème siècle, Luang Prabang se compose d'une trame ancienne constituée de résidences aristocratiques, de maisons en bois sur pilotis, et d'une quarantaine de monastères bouddhiques, sur laquelle s'est greffée une trame coloniale, faite de bâtiments administratifs maçonnés¹ ; son charme est également lié à la présence en centre ville de nombreux cours d'eau et de mares creusées par les habitants au XIXème siècle. La qualité du site a conduit à son classement au Patrimoine mondial de l'humanité en 1995.

La politique suivie depuis lors tente d'associer, non sans quelques difficultés, valorisation et préservation du patrimoine, à la fois architectural et vivant.

Une convention de coopération décentralisée a été signée en 1997 entre Luang Prabang et Chinon (Indre-et-Loire) pour mettre en oeuvre les mesures de protection de la ville découlant de son inscription au Patrimoine mondial ; cette coopération, qui implique également la Région Centre et la mission Val de Loire, a connu plusieurs étapes.

Dans un premier temps, ont été établis des instruments et des structures de travail, ainsi que des partenariats aux niveaux national et local. C'est ainsi qu'un projet de loi cadre sur le patrimoine et un plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville ont été adoptés, tandis qu'un comité interministériel de conservation du patrimoine culturel, historique et naturel et un comité local du patrimoine composé de représentants de la province et de chefs de village étaient créés ; de plus, un service public d'urbanisme et de conseil architectural, la Maison du Patrimoine, a été mis en place à Luang

¹ Selon l'un des critères d'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité : « son paysage urbain remarquablement bien conservé illustre une étape clé dans la combinaison de deux traditions culturelles distinctes »

Prabang comme interlocuteur de référence de la coopération décentralisée.

Par la suite, le projet d'aménagement urbain a pris de l'ampleur avec la contribution d'autres intervenants, comme l'Agence Française de Développement, et a permis d'effectuer différentes actions de préservation et de rénovation de la ville¹ ; des formations aux techniques de construction traditionnelle ont également été organisées pour les artisans et entrepreneurs locaux.

Parallèlement a été entreprise la préservation des zones humides. Les mares, qui permettent de retenir les eaux en période de crues et d'épurer les eaux usées non traitées, subissent les effets de la pollution et ceux de la pression foncière qui conduit les habitants à les combler. Un premier programme de protection a été lancé entre 1999 et 2002 avec le soutien de la Commission européenne ; il a été complété récemment par le programme hydrosystèmes (2008-2010), financé par le Fonds Français pour l'Environnement mondial.²

À l'heure actuelle, les efforts portent en priorité sur la sauvegarde du site et sur son insertion dans un ensemble économique régional viable, conformément aux conclusions d'une mission effectuée en 2007 par l'UNESCO.

Il apparaît en effet que la pression économique croissante menace le patrimoine architectural de la ville (densification du tissu urbain, destruction de bâtiments classés au profit de constructions illégales, utilisation de matériaux inappropriés) ; de plus, plusieurs projets de grandes infrastructures aux conséquences inquiétantes pour l'environnement, sont envisagés en périphérie (construction de nouveaux barrages sur le Mékong et la Nam Khan par des entreprises russes et vietnamiennes).

¹ Réhabilitation de bâtiments, marchés et sites remarquables, amélioration des réseaux d'assainissement, d'électricité et de voirie, aménagements de dix villages urbains dans le secteur sauvegardé.

² Les zones humides seront désormais intégrées dans les études d'impact et dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville, elles figureront dans le plan de développement touristique, et un soutien sera apporté aux activités traditionnelles qu'elles génèrent (maraîchage, pisciculture) ; de plus, des actions pédagogiques seront menées auprès de la population.

Par ailleurs, l'expansion du tourisme affecte le patrimoine vivant de Luang Prabang ; l'implantation de nombreux commerces et maisons d'hôtes dans des maisons traditionnelles rénovées altère l'ambiance originelle de la ville et bouleverse profondément la vie de la population, essentiellement rurale, ainsi que celle des bonzes vivant dans les monastères.

C'est pourquoi le projet « patrimoine et développement urbain de Luang Prabang » vise à assurer le respect du cadre de protection défini. Mis en place en 2009 pour une durée de quatre ans, il prévoit un appui institutionnel à la MDP, chargée de faire appliquer les réglementations, et à la municipalité de Luang Prabang (fonds pour la sauvegarde du patrimoine, actions de formation et d'assistance technique, gestion des permis de construire, conseils aux constructeurs). L'étude de révision du plan urbain, qui a débuté au premier trimestre pour une durée d'un an, doit également aider les différentes parties à maîtriser la pression foncière aux alentours de la zone protégée grâce à la création, entre cette dernière et les districts entourant la ville, d'une « zone-tampon » dans laquelle les activités seront contrôlées.

En outre, il est prévu de développer les zones rurales périphériques, dans le respect des activités existantes, pour limiter l'implantation de nouvelles populations attirées par le dynamisme de Luang Prabang et le niveau de vie élevé qu'il procure. Le projet « Eco-vallée » propose ainsi de créer une sorte de parc naturel régional sur le bassin versant de la Nam Khan, zone reconnue comme réserve de la biosphère par l'UNESCO ; prévu pour trois ans et financé conjointement par la Région Centre et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, il favorisera l'essor de l'éco-tourisme dans la partie aval de la rivière, à proximité de Luang Prabang.

Toutes ces démarches supposent l'engagement réel des autorités locales et l'appropriation du projet par tous les responsables ; la prise en charge par la municipalité de Luang Prabang de la gestion courante et de l'entretien des installations, le renforcement de la Maison du Patrimoine comme autorité centrale de régulation, et le renouvellement de sa direction devraient y contribuer.

Le tourisme au Laos, une expansion à maîtriser

Le tourisme se développe rapidement au Laos depuis l'ouverture amorcée dans le tournant des années 1990. Deuxième source de revenus en devises étrangères du pays en 2007, avec 1,6 million de visiteurs, soit 34 % de plus qu'en 2006, il constitue également un secteur créateur d'emplois en zone urbaine et rurale et un support à la croissance économique, en particulier locale.

À l'heure actuelle, le Laos n'est pas une destination en soi ; la durée des séjours est brève, les quatre cinquièmes des visiteurs proviennent des pays voisins (de la Thaïlande, essentiellement), et pour les 15 % de voyageurs occidentaux qui représentent 70 % des revenus du secteur, le séjour constitue une extension d'un voyage dans la région. Ces chiffres conduisent le Laos à se promouvoir en priorité dans les pays occidentaux afin d'attirer les touristes « à forte valeur ajoutée ».

Cependant, l'un des enjeux pour le gouvernement est d'adapter le flux touristique, en termes de volume, de comportements et de retombées locales, aux exigences du respect des patrimoines, des traditions et des modes de vie.

En effet, le Laos n'a ni la vocation ni le potentiel pour devenir une destination touristique de masse. Le pays offre peu de pôles d'intérêt majeurs, son attrait résidant avant tout dans son environnement naturel et sa biodiversité relativement préservée ; il souffre du manque d'infrastructures de transport, d'assainissement, ainsi que de personnels formés (guides bilingues, serveurs...) ; sur la période 2001-2007, le nombre d'établissements hôteliers a été multiplié par 2,3, mais le taux d'occupation est faible (54 % en 2007), même si certaines provinces, comme Luang Prabang, ne disposent pas de capacités d'accueil suffisantes.

Aussi les autorités, aidées par certains bailleurs de fonds (BAD, AFD) s'orientent-elles vers un tourisme culturel et solidaire et encouragent-elles la multiplication de petits projets d'éco-tourisme, tels l'installation d'éco-lodges bien intégrées dans leur environnement et offrant quelques débouchés aux communautés locales (artisanat, restauration, découverte de la nature...).

b) *Le barrage hydroélectrique de Nam Theun2*

Plus gros projet de ce type en Asie du sud-est, le barrage hydroélectrique de Nam Theun2 constitue une prouesse technique et un enjeu économique important pour la RDP Lao ; de plus, il fournit au gouvernement un modèle de gestion environnementale et sociale.

Situé dans la province de Kammouhane, sur un affluent du Mékong, la Nam Theun, le projet a démarré en juin 2005 ; il doit être achevé à la fin de l'année 2009 pour être inauguré au niveau des chefs d'Etat en mars 2010.

L'aménagement hydroélectrique comporte plusieurs installations. Les eaux de la Nam Theun sont déviées du haut du plateau du Nakai, où elles sont stockées dans un immense réservoir de 430 km² (superficie en saison des pluies), vers la rivière Xe Bang Fai située dans la plaine de Khammouane ; positionnée au pied du plateau du Nakai, à 350 m en contrebas du réservoir, la centrale hydroélectrique de 1 075 megawatts peut générer en moyenne 5 600 gigawatt par an grâce au dénivelé et au volume d'eau contenu dans le réservoir ; 95 % seront exportés vers la Thaïlande, qui diversifiera ainsi ses sources d'approvisionnement, et 5 % seront destinés à la consommation nationale.

La société concessionnaire de l'aménagement pour 25 ans est la Nam Theun2 Power Company (NTPC), dont l'actionnaire principal est EDF (35 %), à côté d'Electricity Generating Company (EGCO – 25 %, société de production d'électricité thaïlandaise), du gouvernement lao (25 %) et d'Italian Thai Development (15 %).

Le coût du projet, de 1450 millions USD, est financé pour 25 % par les fonds propres de NTPC, et par emprunt auprès de banques commerciales et d'institutions de financement du développement, comme la BAD ou la Banque Européenne d'Investissement.

Les recettes tirées de l'exploitation du barrage (2 milliards USD en 25 ans, soit 5 à 10 % du budget de l'Etat), constituées de dividendes, taxes et royalties, seront affectées à des projets de lutte contre la pauvreté.

Selon la délégation, qui s'est rendue sur le site, le caractère exemplaire du projet au regard du développement durable réside dans les nombreuses mesures de protection de l'environnement et des populations mises en place sur le bassin versant, le réservoir et les zones en aval. Entièrement financées par NTPC, elles ont été élaborées après consultation des populations concernées, en suivant les recommandations des institutions financières engagées, et en accord avec le gouvernement laotien qui doit reprendre dans les années à venir la gestion de la société concessionnaire.

Les 4 000 km² de forêts primaires qui couvrent le bassin versant et présentent une biodiversité exceptionnelle, seront protégées sur une durée de trente ans pendant la période d'exploitation.

Les 6 000 personnes déplacées qui vivaient à l'origine dans l'emprise du réservoir ont été relogées dans de nouveaux villages, dotés notamment d'écoles, de salles communales, de systèmes sanitaires et d'adduction d'eau ainsi que de terrains agricoles ; leurs moyens de subsistance - agriculture, élevage, pisciculture- ont été restaurés ; NTPC s'est engagé à améliorer leurs revenus à hauteur de 1 200 USD par famille et par an ; plus de 270 km de routes ont été rénovées ou construites.

En outre, deux programmes sont en cours, pour atténuer l'impact éventuel que subiraient les populations installées en aval, et pour améliorer les services offerts dans le domaine de la santé aux populations de la région. Mis en œuvre conjointement par le gouvernement et par NTPC, ils doivent être progressivement transférés à l'administration lao.

c) Le Centre de conservation de l'éléphant

Initié par « ElephantAsia », association française de protection de l'éléphant d'Asie, le projet a pour objectif de sauvegarder l'espèce en développant des alternatives économiques pour les populations locales et en proposant une expérience touristique originale. Il sera mené au nord-ouest du Laos, dans la province de Sayaboury, qui abrite à elle seule 75 % de la population d'éléphants domestiques du pays, et dont le district

constitue le centre stratégique, à deux heures de route de Luang Prabang, capitale culturelle et touristique.

Dès sa fondation, en 2002, « ElephantAsia » a organisé une caravane d'éléphants à travers le pays, puis a mis en place une unité de soins vétérinaires et des actions de formation et de sensibilisation à la protection de l'éléphant ; elle participe depuis 2007 à l'organisation d'un festival annuel des éléphants dans la province de Sayaboury, dont les retombées en termes de tourisme solidaire sont importantes, l'édition 2008 du festival ayant attiré 50 000 visiteurs, dont 10 000 étrangers.

Le Laos, surnommé autrefois le « Royaume du million d'éléphants », compte aujourd'hui moins de 1 500 pachydermes. Comme partout en Asie, l'habitat naturel des éléphants sauvages se dégrade du fait de la déforestation et de l'expansion des cultures ; les animaux sont en outre capturés de manière illégale ou victimes du braconnage pour leur ivoire.

Quant aux éléphants domestiques, dressés aux travaux de débardage, ils constituent traditionnellement pour de nombreuses familles une source importante de revenus, les 500 éléphants domestiques que compte encore le Laos faisant vivre plus de 10 000 personnes. Mais leur nombre s'est considérablement réduit en raison de l'interdiction de la capture, de la chute du taux de reproduction liée au trop faible nombre de femelles (il ne reste que 6 femelles...), à l'augmentation des cadences dans les exploitations forestières qui freine le nombre des naissances, ainsi qu'à la disparition des connaissances traditionnelles des cornacs et à l'absence de services vétérinaires qualifiés. Il convient en outre de relever qu'aucun cadre légal ne prend en compte les spécificités de l'espèce et des activités économiques qui en dépendent.

Le développement du tourisme autour de l'éléphant constitue donc la seule alternative pour sauvegarder les derniers spécimens, relancer la natalité et assurer des revenus durables aux familles de cornacs. En effet, contrairement au débardage, le tourisme est une activité compatible avec la longue gestation des femelles (22 mois) ; il est en outre immédiatement rentable pour les cornacs, les éléphants pouvant être mis en contact avec les visiteurs dès

leur plus jeune âge alors qu'il faut attendre une quinzaine d'années pour les employer à des travaux de bât ; il contribuera à limiter l'exploitation du bois et permettra la reconversion des éléphants domestiques employés dans les exploitations forestières.

Le Centre de conservation proposera un sanctuaire pour les éléphants, un centre de reproduction, un centre de soins et de recherche, des infrastructures d'accueil et d'information des visiteurs, ainsi que des randonnées à dos d'éléphant.

Les activités touristiques assureront la viabilité et l'autonomie financière du Centre ; ce dernier offrira des soins pour l'ensemble des éléphants de la province, et son équipe vétérinaire soutiendra l'équipe mobile d'ElephantAsia pour les services de soins et la formation des cornacs de la province.

La réalisation et le suivi du projet doivent recevoir l'appui de la coopération décentralisée mise en place à l'occasion du déplacement de la délégation, entre Aubigny-sur-Nère (Cher), ville dont M. Yves Fromion est le maire, et la ville de Sayaboury.

III.– LE LAOS ET LA FRANCE, DES RELATIONS ANCIENNES ET CONFIANTES

Bénéficiant de l'héritage du protectorat, la France a conservé une influence importante à Vientiane jusqu'en 1975, alimentée par une coopération culturelle et technique très appréciée ; de fait, bon nombre de cadres dirigeants sont venus poursuivre leur formation dans les universités française avant et même après l'avènement de la République.

Interrompues en 1978, les relations diplomatiques furent progressivement reprises avec le régime communiste lao à partir de 1981 ; elles se sont normalisées en 1989 à la suite de la visite officielle en France du Premier ministre Kaysone, avec la signature d'un accord de coopération scientifique, technique et culturelle et d'un accord sur la protection et l'encouragement des investissements. La France a soutenu dès 1991 les travaux

d'infrastructure et est intervenue dans les domaines de l'agriculture et de la santé par le biais de protocoles financiers.

La France est donc un partenaire important pour le Laos qui cherche à se développer et à élargir sa diplomatie au-delà de son environnement régional. Unique pays de l'UE avec l'Allemagne à avoir une ambassade à Vientiane, elle est très probablement le pays de l'Union européenne avec lequel le Laos a développé les relations les plus confiantes et les plus denses.

La communauté française au Laos, en augmentation constante depuis 2003 (8 à 10 % par an), comptait, en 2008, 1500 membres, dont une majorité de jeunes (30 % de moins de 18 ans, 55 % de moins de 40 ans, 35 % de 40-60 ans et 10 % de plus de 65 ans), la population active occupant des emplois dans le secteur tertiaire essentiellement.

A) Des échanges politiques réguliers

Les relations se sont renforcées avec la venue en France en 1997 du Premier ministre, M. Khamtay Siphandone, aujourd'hui Président de la République, et se maintiennent à un rythme régulier, comme en témoignent les échanges qui ont eu lieu au cours des cinq dernières années : venue de M. Somsavat Lengsavad, ministre des Affaires étrangères de la RDP Lao et visite sur le site de Nam Theun2 de M. Renaud Muselier (2005) ; séjour en France du ministre des Finances lao M. Chansy Phosikaham et du vice-ministre des Affaires étrangères, M. Phongsavath Boupha, puis M. Bounkeuth Sangsomsack (2006) ; déplacements du Secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie, Mme Brigitte Girardin, puis M. Jean-Marie Bocquel (2007) ; missions parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat (2008) ; visites successives en France des ministres laotiens de l'Agriculture et des Finances (premier trimestre 2009).

B) Des relations économiques modestes

La France est le deuxième partenaire occidental du Laos, derrière l'Allemagne (42 M€) et son premier client occidental,

malgré un volume global des échanges relativement modeste – 8 M€ à l’export et 29 M€ à l’import en 2007 – et en diminution depuis 2005 (51 M€ en 2005, 41 M€ en 2006, 37 M€ en 2007). Toutefois, les relations économiques entre les deux pays devraient s’amplifier avec la réalisation du barrage hydroélectrique Nam Theun II (voir supra II B b)).

Une centaine d’entreprises françaises sont implantées au Laos. Ce sont des PME, adaptées à la taille du marché et de l’économie du pays, intervenant pour la plupart dans le secteur des services – hôtellerie, tourisme, restauration, assurance, conseil informatique, ingénierie –, mais aussi dans le secteur industriel – textile, artisanat, bâtiment- et agricole – café, fruits, fleurs, plantes aromatiques. Les grands groupes, comme EDF, suivent leurs projets à partir de leur représentation à Bangkok ou à Hanoï. Une chambre de commerce et d’industrie française au Laos (CCIFL) a été créée en 2005 ; première organisation regroupant des entreprises étrangères, la CCIFL a notamment pour objectifs d’aider au développement de nouvelles implantations françaises et apporter son concours aux initiatives de la Chambre de commerce et d’industrie nationale Lao (CCINL) ainsi qu’à la modernisation de l’économie laotienne.

Grâce au projet hydroélectrique Nam Theun2, la France est le quatrième investisseur étranger sur la période 2000-2007, et le premier investisseur occidental, devant l’Australie, le Canada et la Suisse ; les principaux investisseurs français sont EDF, Suez, le Groupe Bolloré et Géodis. ; en 2009, une co-entreprise franco-laotienne devrait être créée avec la Banque du commerce extérieur lao (BCEL) sur financements de la BRED. La France est également représentée au Laos à travers les médias (TV5 Monde, Le Figaro, Libération).

C) Une coopération dynamique

La relation avec le Laos, pays membre de la zone de solidarité prioritaire s’appuie également sur un important effort de coopération. La progression de l’aide publique au développement place la France en troisième position des donateurs bilatéraux avec

plus de 15 M\$ derrière le Japon et la Suède et juste devant l'Allemagne¹.

Pour la période 2007-2011, la coopération française intervient dans deux principaux secteurs définis par le Document cadre de partenariat (DCP) signé en janvier 2007 : les secteurs de concentration – agriculture et sécurité alimentaire, développement des infrastructures urbaines, santé et lutte contre le sida – ; les secteurs transversaux – développement des ressources humaines, Francophonie, principes de bonne gouvernance, appui aux différents processus d'intégration régionale.

¹ Avec les concours octroyés dans le cadre du projet Nam Theun2

La coopération dans le domaine de la santé

La coopération française dans ce secteur est très ancienne ; elle relève des associations, des universités, des collectivités locales et de l'Etat (AFD, ministère des Affaires étrangères), et compte une trentaine d'intervenants.

Les actions concernent trois principaux volets :

1. L'offre de soins et la santé : le ministère des Affaires étrangères a mis en place deux Fonds de Solidarité Prioritaire ; le premier, clôturé en 2005, était dédié à la formation professionnelle des médecins ; le second, dont la convention a été signée en 2008, est doté de 2,6 millions d'euros et concerne l'appui à l'Enseignement médical supérieur. L'AFD a signé en 2007 une convention de financement appuyant la mise en œuvre du Plan national de développement pour le secteur de la Santé d'ici 2020 ; d'un montant de 7 millions d'euros, le projet contribuera à l'amélioration de la qualité des services de santé, notamment maternels et infantiles, et au renforcement de la lutte contre les épidémies (VIH/SIDA, virus émergents) ;
2. La formation – continue et enseignement supérieur –
3. La recherche, secteur dans lequel sont impliquées la Fondation Mérieux, la Fondation Pierre Fabre, institutions étroitement associées à la formation au sein de l'Université des Sciences de la Santé, et prochainement l'Institut Pasteur.

Il convient de souligner que l'ensemble des bailleurs ont confié à la France un rôle de coordination de l'aide dans le secteur agricole, en raison de son expérience et de l'ampleur de sa coopération. Depuis 1994, l'Agence Française de Développement (AFD) finance le développement du secteur rural au niveau central et dans plusieurs provinces selon deux axes :

– La lutte contre la pauvreté en zones de montagne (provinces du nord), thème stratégique essentiel pour le gouvernement lao. Les zones de montagne sont en effet considérées comme zones prioritaires de développement parce qu'elles concentrent la majorité des populations pauvres du pays dont les systèmes de production et l'environnement sont menacés par la

croissance des investissements étrangers et les migrations. Depuis 2001, l'AFD aide le ministère de l'agriculture et des forêts à mettre en œuvre des modèles alternatifs de développement respectueux du capital naturel ; de même, elle apporte actuellement une assistance technique à ce ministère dans le cadre d'un programme d'investissements concernant l'agriculture irriguée.

– Le café, filière d'exportation très importante (20 à 30 millions de dollars par an). L'appui apporté depuis dix ans par l'AFD a permis d'augmenter la production et d'en améliorer la qualité, ainsi que de mettre en place des outils nécessaires à l'insertion du Laos sur le marché mondial (création d'un Conseil national du café, d'une indication géographique, de plusieurs associations).

La gouvernance

La plupart des actions menées par la coopération française visent à doter le Laos des capacités de conduire lui-même son propre développement, le pays s'étant ouvert aux réalités de la régionalisation et de la mondialisation sans être en mesure de faire prévaloir ses propres options.

Ainsi, dans le domaine de la justice, la France a établi un partenariat bi-multilatéral avec le PNUD, rompu au dialogue avec les autorités laotiennes, et suit l'élaboration et la mise en œuvre des réformes juridiques et judiciaires.

S'agissant des finances publiques, la coopération française accompagne la construction du cadre institutionnel et l'acquisition des compétences de gestion, en prévision de l'augmentation des recettes liée à la mise en service des grands ouvrages hydroélectriques, et des effets induits par l'intégration régionale en matière fiscale et douanière.

Le soutien au patrimoine vise à doter les sites classés au patrimoine mondial de la capacité de gestion et d'administration nécessaire pour combiner la préservation du patrimoine avec le développement économique (notamment touristique) et social, l'aménagement urbain et amener les autorités locales et les populations à s'impliquer dans les projets.

Parallèlement, de nombreux projets sont menés dans le cadre de la coopération décentralisée, les collectivités locales françaises intervenant dans les secteurs de la santé, le développement rural, la voirie, la collecte des ordures, l'eau, la sauvegarde du patrimoine, le tourisme¹...

D) La francophonie

Avec l'installation en France, à partir de 1975, de l'ancienne élite francophone, l'usage de la langue française au Laos ne concerne plus aujourd'hui qu'un public âgé et restreint. Toutefois, l'enseignement du français, après avoir subi une chute importante jusqu'au milieu des années 1990, s'est stabilisé grâce à la reprise de la coopération linguistique. Par ailleurs, son appartenance à la Francophonie offre au pays une occasion d'élargir ses contacts au-delà de son environnement proche et d'approfondir son intégration à la communauté internationale.

a) La langue française au Laos, une situation stabilisée

Langue de l'administration et des cadres dirigeants à l'époque du protectorat, le français a perdu progressivement sa place de premier plan de l'indépendance à la révolution de 1975, puis très sensiblement, avec la fermeture du lycée français en 1977, jusqu'en 1995, année de la mise en place à Vientiane des premières classes bilingues franco-laotiennes. En 1997, pour répondre à une forte demande nationale, l'Agence universitaire de la francophonie s'est engagée à soutenir l'enseignement bilingue dans trois autres villes importantes du pays : Luang Prabang, Savannakhet et Paksé.

¹ Région Rhône-Alpes : *Santé, développement rural, francophonie, droit, formation professionnelle* ; Région Centre : *Protection et valorisation du patrimoine local* ; Département du Puy de Dôme : *Tourisme solidaire* ; Ville de Dinan : *Coopération et échanges Universitaires* ; Ville de Chinon : *Appui institutionnel à la municipalité de Luang Prabang et appui à l'éducation urbaine et environnementale* ; Ville de Gardanne : *Soutien au développement du livre et des bibliothèques* ; Ville de Paris : *Métiers de la ville, eau et assainissement* ; Région Centre et Région Pays de la Loire : *Coopération de Fleuves à Fleuves entre la Loire, le Niger et le Mékong* ; Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) : *Eau et assainissement* ; Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) : *Développement rural*

Aujourd'hui, l'enseignement du français est dispensé dans les trois niveaux du système éducatif laotien : dans les classes bilingues des établissements du primaire et du secondaire (neuf écoles accueillant 1300 élèves sur un total de 892 000 et 35 enseignants ; quatre lycées regroupant 1200 élèves sur un total de 400 000 et 185 enseignants), ainsi que dans l'enseignement supérieur (3 500 étudiants sur un total de 33 000 suivent des cours de français à l'Université nationale du Laos et à l'Université des Sciences de la Santé, situées à Vientiane). L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) a mis en place au sein de ces deux universités des filières universitaires francophones qui comptent en 2008-2009 470 étudiants.

La diffusion de la langue et de la culture française est également assurée dans le secondaire par le lycée Josué Hoffet, établissement d'enseignement français conventionné par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), construit en 1992 à Vientiane sur un terrain appartenant à la France. Plus d'un quart des 395 inscrits en 2008 étaient de nationalité laotienne, et la forte demande d'inscriptions a suscité un projet d'extension de l'établissement, qui devrait aboutir en 2009.

La formation des enseignants de français dans le secondaire est assurée dans deux écoles normales à Paksé et à Luang Prabang, ainsi qu'à Vientiane, à la faculté des Sciences de l'Education de l'Université nationale du Laos.

Afin d'appuyer les différents dispositifs, trois centres de ressources pédagogiques, didactiques et audiovisuelles ont été mis en place à Vientiane sur le site de l'Université nationale du Laos et dans les deux écoles normales, en collaboration avec l'AUF. Par ailleurs, à Vientiane, un « Centre de Langue Française », principal opérateur linguistique de l'Ambassade de France, dispense des cours de français à un public de scolaires, d'étudiants et de fonctionnaires depuis 1994 ; il dispose de deux antennes à Paksé et à Thakhek.

L'enseignement du français dans le pays est toutefois concurrencé par celui de l'anglais, langue de travail de l'ASEAN, le chinois et le vietnamien. Cependant, l'apprentissage obligatoire

de deux langues étrangères étant prévu à l’horizon 2015, il est probable que le français sera la seconde langue enseignée au collège, l’anglais étant choisi comme première langue dans le primaire.

b) Le Laos dans les instances de la Francophonie

Doté du statut d’Etat associé au sein de l’Organisation internationale de la Francophonie en 1972, le Laos en est devenu membre à part entière en 1991 et joue un rôle actif dans les différentes instances de la Francophonie. Après avoir accueilli plusieurs séminaires organisés par l’Assemblée parlementaire de la Francophonie, deux réunions de commissions de l’APF, ainsi que la conférence ministérielle de la Francophonie en 2007, il s’est porté candidat, sans succès, pour organiser le Sommet des Chefs d’Etats et de Gouvernements de 2012, et devrait postuler pour accueillir la XXXVI^{ème} session plénière de l’APF en 2010.

CONCLUSION

Le Laos est entré dans une phase délicate et décisive de son évolution. Confronté aux défis majeurs que représentent l’éradication de la pauvreté et la réalisation d’une croissance durable, il doit gérer plusieurs handicaps liés aux fragilités structurelles de son économie, dont le décollage est encore à venir, ainsi qu’à la pénurie de ses ressources humaines, et des personnels qualifiés, en particulier.

Les priorités que le pays s’est assigné pour améliorer le niveau de vie de la population et réduire les inégalités sociales – essor des secteurs « porteurs » (mines, électricité, tourisme...) et poursuite de l’intégration régionale – comportent de nombreux risques pour l’avenir : dégradation accrue du milieu naturel et décrochement économique par rapport à des voisins plus dynamiques.

Pourtant, les efforts déployés depuis une vingtaine d'années pour rénover l'économie, sécuriser le milieu des affaires, améliorer la gouvernance sont considérables. Conscientes des erreurs commises dans le domaine de l'environnement par certains pays proches, les autorités s'orientent vers un tourisme de qualité et l'on peut espérer que l'implantation d'entreprises conjuguant respect de l'environnement, équité sociale et rendement financier serviront de modèle à des investissements futurs.

D'autres évolutions seront nécessaires.

Pour accélérer le développement économique du pays, il importe de faire appel aux investissements de la diaspora et de rassembler, grâce à une politique volontariste, toutes les forces vives lao en facilitant le retour des talents installés à l'étranger, jeunes diplômés en particulier.

La croissance soutenue, le développement de l'économie et la poursuite de l'intégration régionale feront émerger un nouveau modèle de société qui s'esquisse déjà avec l'arrivée sur le marché d'une classe d'âge qui n'a pas connu les années de lutte. Face à une population aspirant à une qualité de vie et à une liberté d'expression semblables à celles que connaissent la majorité des pays de l'ASEAN, le pouvoir politique devra s'assouplir et concéder des réformes pour assurer sa stabilité. Le renouvellement des cadres et des hauts fonctionnaires constitue ainsi pour le parti populaire lao un impératif autant qu'un challenge.

L'interpénétration croissante des économies de la Région du Grand Mékong n'aura de sens pour le Laos que s'il parvient à réaliser ses ambitions. Il peut compter à cet égard sur l'appui que lui apportera la France, notamment par le biais de nouvelles coopérations décentralisées.

ANNEXE 1

PROGRAMME DE LA VISITE DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-LAOS

20-28 Février 2009

==Vendredi 20 février==

- 19h35 : Départ de Paris par Air France

==Samedi 21 février==

- 12h25 : arrivée à Bangkok
- 18h50 : décollage pour Vientiane par Lao Airlines
- 20h40 : arrivée à Vientiane - accueil par Son Exc. M. François SENEMAUD, Ambassadeur de France au Laos et par Mme Bangone SAYARATH, Vice-Présidente du groupe Francophonie

==Dimanche 22 février==

- 09h15 : décollage pour Luang Prabang
- 09h55 : arrivée à Luang Prabang
- Accueil par M. Bounnyang PHONGPHICHIT, directeur de la Maison du Patrimoine
- Réunion de travail à la Maison du Patrimoine
- 13h00 : déjeuner avec M. Khampeng SAYSOMPHEANG, Vice gouverneur de Luang Prabang
- 15h00 : Visite de la ville (projet Agence Française de Développement)
- 18h00 : rencontre avec la communauté française de Luang Prabang au Centre culturel français

==Lundi 23 février==

- 08h30 : départ en bateau pour Tha Suan
- 15h30 : arrivée à Tha Suan et départ par la route pour Hongsa
- 18h00 : arrivée à Hongsa

- 18h30 : rencontre avec M. Inthavong SAMVANG, chef de district de Hongsa
- 19h30 : cérémonie du Baci

==Mardi 24 février==

- 9h00 : Visite du village de Viengkhéo (village de mahouts, dressage et travail des éléphants) et rencontre avec les autorités du village.
- 15h00 : départ par la route pour Sayaboury
- 20h00 : arrivée à Sayaboury

==Mercredi 25 février==

- 9h00 : entretien avec M. Liam THIIKEO, gouverneur, et M. HENG, chef du district de la province de Sayaboury
 - 10h00 : visite de l'ancienne pagode Vat Siboun Heuang
 - 11h00 : visite du projet de sanctuaire des éléphants et de site touristique
 - 13h00 : déjeuner avec M. HENG, chef du district de la province de Sayaboury
- Retour par la route pour Luang Prabang
- 19h50 : décollage pour Vientiane
 - 20h30 : arrivée à Vientiane

==Jeudi 26 février==

- 08h00 : petit-déjeuner de travail à la Résidence de France avec les professionnels de l'écotourisme
- 9h30 : Entretien avec le Docteur Koukéo AKRAMOUNTY, Président du groupe d'amitié lao-français et du groupe francophonie de l'Assemblée Nationale du Laos
- 11h00 : Entretien avec Mme Khampheng PHOLSENA, Ministre, Présidente de l'Organisation pour l'Eau et l'Environnement (WREA)
- 12h30: Déjeuner offert par la Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Laos (CCIFL) les conseillers du commerce extérieur
- 14h30 : Entretien avec S.E. M. Saysomphone PHOMVIHANE, Vice-président de l'Assemblée nationale du Laos
- 15h30 : Entretien avec M. Phonsavanh BOUPHA, vice-ministre des Affaires Etrangères
- 17h30 : Réception à la Résidence de France avec les partenaires de la coopération franco-laotienne dans les secteurs de l'économie, de l'environnement et de la francophonie

==Vendredi 27 février==

- 07h00 : Départ pour le barrage hydroélectrique de Nam Theun 2 via Thakhek
- 12h30 : Arrivée à la Wooden Guest House, maison d'hôtes de la Nam Theun 2 Power Company (NTPC)
Déjeuner sur place
Présentation du projet
- 13h30 : Visite du village de Ban Sop Hia
- 15h00 : Départ pour le barrage
- 16h00 : Visite du barrage
- 17h00 : Départ pour la Wooden Guest House
- 18h30 : Arrivée à la Wooden Guest House - Nuit à la Wooden Guest House

==**Samedi 28 février**==

- 08h00 : Suite de la visite du site
- 09h00 : Visite de la centrale
- 10h00 : Visite du barrage de régulation et du canal
- 12h30 : Déjeuner à Takhek
- 14h30 : Passage du Mékong (bac) pour la Thaïlande
- 15h00 : Départ en voiture pour Sakon Nakhom
- 17h20 : Décollage de Sakon Nakhom pour Bangkok (Vol Thai Airways)
- 18h30 : Arrivée à Bangkok
- 23h30 : Décollage pour Paris

ANNEXE 2
FICHE SIGNALÉTIQUE
LAOS

Généralités

Superficie	236 800 km ²	
Population	5,9 M d'habitants à la mi-2007 (BM)	40 % de la population a moins de 15 ans
	Taux de croissance démographique (moyenne 2001/2007) :	1,6 % (BM)
	Taux d'urbanisation	30 % en 2007 (BM)
	Taux de chômage en 2006 : 4 % (taux officiel)	
Ville principale	Vientiane , la capitale	

INSTITUTIONS

Nature de l'Etat	République démocratique populaire	
Nature du régime	de type communiste avec parti unique	Parlement monocaméral (115 sièges depuis 2006)
Monnaie : Le Kip (LAK) Régime de change : flottement	Taux de change pour 1 € (fin d'année) : 12 796 en 06, 13 648 en 07 et p 08 : 13 937 (EIU 06/08)	Taux de change moyen pr 1 USD: 10 585 en 04, 10 655 en 05, 10 160 en 06 et 9 603 en 07(DGTPE)
Chef de l'Etat	Général Choummaly SAYASONE	depuis le 08.06.2006
Premier Ministre	M. BOUASONE BOUPHAVANH	GOUVERNEMENT DU 8 JUIL 2006
Vice PM et Min. des Affaires Etrang.	M. Thongloune SISOULITH	
Ministre des Finances	M. Somdy DOUANGDY	depuis le 04.07.07
Ministre de l'Ind. et du Commerce	DR. NAM VIGNAKET	
Ministre des Com², des Transports, des Postes et des Constructions	M. SOMMAD PHOLSENA	
Echéances électorales	Les dernières élections législatives ont eu lieu en avril 2006. Les prochaines auront lieu en 2011.	

Economie : le Laos-PMA-est un des Etats les plus pauvres d'Asie du Sud-Est

L'année fiscale va du 1/10 au 30/09	2002	2003	2004	2005	2006	Est.2007	Est.2008	Proj. 09
PIB (en Mds USD) (1)	1,8	2,15	2,5	2,9	3,5	4,1	5,2	6,3
Taux de croissance	5,9 %	6,1 %	6,4 %	7,1 %	8,1 %*	7,9 %*	7,5 %*	6,8 %*
PIB/hab. (en USD)	329	391	446	490	573	652	743	nd
Inflation (moyenne)	10,6 %	15,5 %	10,5 %	7,2 %	6,8 %*	4,5 %*	8,4 %*	5,4 %*
Exportations de biens (en Mds USD)	0,4	0,45	0,50	0,68	1,14	1,2	1,5	1,7
Importations de biens (en Mds USD)	0,5	0,69	1,05	1,27	1,60	2,1	2,7	3,2
Dette externe publique (en % du PIB)	94 %	89,1 %	83,9 %	76,9 %	66 %	59,5 %	49,3 %	nd

Sources : FMI (2002, 2005, 2006, août 07 et nov. 07, **Art IV d'août 2008 et Rapport d'oct. 2008**), EIU (10/07) * FMI (10/08)

(1) **Répartition du PIB en 2006** : Secteur primaire : 42 %, secondaire : 32,5 %, tertiaire : 25,5 % (BM)/en **2007** (DGTPE) respectivement 47 %, 27 % et 26 %.

Relations économiques bilatérales : en 2005, le Laos était notre 176^e client et notre 112^e fournisseur/en 2006 : 181^e client et 124^e fournisseur/en 2007 : 177^e client et 126^e fournisseur/57^e déficit en 2005, 60^e en 2006 et 63^e en 2007.

Nombre total d'entreprises exportatrices françaises en 2006 : 129 dont 63 PME indépendantes (respectivement 125 en 2000 dont 73 PME)

Commerce France/Laos (M€)*	2003	2004	2005	2006	2007	2008 9 mois	Principaux produits échangés en 2007 *
							Exportés par la France :
Exportations françaises	9 (1)	7,5 (1)	8,6	8,1	8,3	8,4	Biens intermédiaires : 32 % (comp. élect/électron.)
Importations françaises	42	43,7	42	32,7	29,1	18,3	Produits des industries agric. et alimentaires : 29 %
Solde pour la France	-33	-36,2	-33,4	-24,6	-20,8	-9,9	Biens d'équipement : 18 % (mécan/élect./électron.)
Echanges globaux	51	51,2	50,6	40,8	37,4	26,7	Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles : 11 %
Taux de couverture	21,4 %	17 %	20,5 %	24,8 %	28,5 %	46 %	Biens de conso : 7 % (pharma/parfum./éq. foyer)
Part de marché de la France ** Part de marché de l'Allemagne	1,5 %	1 %	1,1 %	0,7 % 0,9 %	1,6 % nd	nd	Importés par la France :
Investissements *** en M€ Montant du stock des investissements français en M€	1	15	2	1	nd	nd	Biens de consommation : 82 % (habillement/cuir) Biens intermédiaires : 13,6 % (prod. de l'ind. textile) Produits des industries agric. et alimentaires : 2,5 %
Montants des flux d'invest. français	1	9	1	nd	1	nd	Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles : 1,8 %

Sources : *Douanes françaises **FMI et ME ***BdF (1) En 03 et 04, la France était le 1^{er} fournisseur européen du Laos/en 05 et 06, le 2^e après l'Allemagne.

Investissements : Selon les stat. laotiennes et grâce au projet hydroélectrique Nam Theun 2, la France est le 4^e investisseur étranger sur la période 2000/2007 pour un montant total de 420 MUSD. En 2006, une Chambre de Commerce et d'Industrie Française s'est établie au Laos. La ME y a recensé une centaine de PME françaises. La majorité est présente dans le secteur des services : hôtellerie et restauration, maintenance de matériel informatique et électronique, cabinets d'architecture et de décoration, vente de produits pharmaceutiques et de biens alimentaires et transport. Par ailleurs, les usines de confection et les stés de construction constituent les ples «industries» françaises au Laos. Dans le secteur agricole, les investissements concernent surtout la culture du café et des fruits.

En 2005, un important projet avec participation française a vu le jour : le barrage hydroélectrique Nam Theun 2 dans lequel EDF est actionnaire à hauteur de 35 %. Ce projet, d'un montant total de 1,45 Md USD renforce considérablement la présence économique française et semble favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises de grande envergure. (ME 10/07)

RELATIONS BILATÉRALES

Cadre Juridique		
Le Laos figure sur la liste des pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP).	qui bénéficient de l'aide publique au développement (20 MUSD prévus en 2007/ME).	La France fait partie des principaux donateurs bilatéraux (derrière notamment le Japon).
Accord d'encouragement et de protect ^o réciproques des investissements.	Signé le 12.12.1989	Entré en vigueur le 8.03.1991

ANNEXE 3

Les grandes étapes de l'histoire du Laos

Sans doute le Laos fut-il toujours un lieu où transitèrent de nombreuses populations d'origines diverses.

Le Laos avant le XIV^e siècle

Aux environs de 3 000 av. J.-C. commence la migration de peuples venus du sud de la Chine, ancêtres des peuples de langues austro-asiatiques Môngs et Khmers, appelés autrefois *Kha* ("sauvages", "esclaves") et à présent Lao-Theungs.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, le sud du pays est occupé par les Chams, habitants du *Champa*, royaume hindouïste du centre du Viêt Nam, puis par les Khmers, tous deux soumis à l'influence du bouddhisme qui se répand dans la péninsule indochinoise à partir du VII^e siècle.

L'irruption des populations taï, originaires de la Chine du sud se produit à partir du XI^e siècle, sous la pression des invasions mongoles. Les Taï se convertissent graduellement au bouddhisme au contact de la civilisation khmère et par la suite imposent dans les régions où ils s'établissent leur langue et leur culture. Rameau particulier de la branche taï, les Lao fondent sur la rive gauche du Mékong une principauté tributaire de l'empire khmer dont la capitale est Luang Prabang.

Le royaume du Lane Xang (du XIV^e au XIX^e siècle)

En 1353, un prince lao élevé à la cour d'Angkor, Fa Ngum, conquiert les principautés lao avec l'aide du souverain khmer et fonde le royaume du *Lane Xang* (« million d'éléphants»), plus étendu que le Laos actuel, et dont il fait une des puissances majeures de la région.

Au cours des XV^e et XVI^e siècles, la monarchie affronte les invasions vietnamiennes puis birmanes. Au milieu du XVI^e siècle, l'évolution des équilibres démographiques, économiques et sociaux la conduit à établir sa capitale plus au sud, à Vientiane. Au XVII^e siècle, le pays connaît un âge d'or sous le règne du "roi-soleil" Sourignavongsa. Mais l'irruption des Européens dans la région modifie les rapports de force au détriment du Laos qui, trop enclavé, ne profite pas du développement du commerce et des nouvelles technologies militaires. Les luttes intestines après la mort de Sourignavongsa entraînent, au début du XVIII^e siècle, l'éclatement du Lane

Xang en trois royaumes rivaux: Luang Prabang, Vientiane et Champassak. En 1768, les royaumes de Vientiane et de Champassak tombent sous domination de Bagkok et dix ans plus tard, les Siamois saccagent Vientiane.

Morcelé, pillé, le pays entre dans une décadence qui se poursuivra tout au long du XIX^e siècle. Dans les années 1830, de nouveaux arrivants venus de Chine s'installent au nord du pays, les Hmongs, dans les montagnes, puis les Hô qui, à partir de 1860, sèment la terreur pendant trois décennies. Au XIX^{ème} siècle, c'est à Luang Prabang, mieux protégée par les montagnes, que se maintient la monarchie lao. Beaucoup plus faible que ses voisins, le royaume lao doit utiliser toutes les finesses de la diplomatie pour ne pas disparaître purement et simplement. Mais à la fin du XIX^{ème} siècle, l'histoire du pays cesse de se dérouler dans un contexte purement régional, les puissances européennes se partageant le monde, Français et Britanniques se livrant à une intense compétition, dans le sud-est asiatique notamment.

La colonisation française (1893-1945)

En 1887, Auguste Pavie, nommé consul à Luang Prabang, obtient du roi Oun Kham qu'il se place sous la protection de la France et en 1893, le Siam est contraint de reconnaître par traité la souveraineté française sur tous les territoires à l'est du Mékong ; par un nouveau traité signé en 1904, il cède encore quelques territoires situés à l'ouest du fleuve mais conserve le contrôle du Khorat, plateau où vivent les quatre cinquièmes de la population lao. La France administre ainsi des territoires appauvris et dépeuplés par la politique systématique de déportation pratiquée par Bangkok au XIX^{ème} siècle. Ces territoires aux statuts juridiques divers, qui constituent à peu près les frontières actuelles du pays, sont finalement rassemblés en 1899 dans une entité administrative commune, membre de la Fédération indochinoise. Le royaume de Luang Prabang est administré sous un régime de protectorat, les autres provinces, sous administration directe. Mais compte tenu du faible nombre de fonctionnaires français, les autorités doivent s'appuyer sur des agents vietnamiens au niveau intermédiaire, et laotiens aux postes d'exécution. Jusqu'en 1940, la présence française, qui avait empêché l'absorption du pays par le Siam, est assez bien acceptée par l'aristocratie lao ; elle suscite en revanche une résistance tenace chez les minorités montagnardes, mises à contribution pour les travaux d'infrastructure.

La colonisation présente un caractère superficiel : la communauté française ne dépassera jamais le millier de personnes, la mise en valeur du pays reste à l'état de projets, la domination des élites traditionnelles est maintenue, le système éducatif moderne se développe très lentement. Dans ce contexte, à la différence du Vietnam voisin, le nationalisme prend forme tardivement. Il n'apparaît qu'au cours des années 30, non contre les colonisateurs, mais en réaction à l'immigration vietnamienne et aux visées expansionnistes de la Thaïlande qui obtient du gouvernement de Vichy la cession des territoires lao situés sur la rive droite du Mékong.

Le Laos dans les guerres d'Indochine (1945-1975)

En mars 1945, les Japonais occupent militairement toute l'Indochine française. Un gouvernement dirigé par le prince Pethsarat, père du nationalisme lao, proclame l'indépendance qui est confirmée après la capitulation japonaise. Le pays est réuni autour du royaume de Luang Prabang. Mais un conflit éclate entre le roi pro-français et le prince Pethsarat qui dénonce les traités liant à la France et se rapproche de la République démocratique du Vietnam. La France reconquiert le pays en 1946 et contraint le prince à s'exiler à Bangkok. En 1949, le royaume acquiert le statut d'Etat associé, ce qui entraîne le ralliement au gouvernement royal de la majorité des politiciens exilés, à l'exception du prince Souphannouvong. Ce dernier crée, avec l'appui du Viet Minh, un gouvernement provisoire de l'Etat lao (le Pathet Lao) qui prend le contrôle, à partir de 1953, d'une grande partie du pays. En 1954, la Conférence de Genève reconnaît l'indépendance du Laos et confirme la monarchie constitutionnelle tout en reconnaissant officiellement le Pathet Lao dont les forces militaires sont autorisées à se regrouper dans deux provinces du nord-est.

Le processus d'unification et de réconciliation nationale s'achève en 1958 par la formation d'un gouvernement de coalition présidé par le prince neutraliste Souvanna Phouma, l'intégration des forces du Pathet Lao dans l'armée royale et la tenue d'élections générales. Mais le contexte géopolitique régional et mondial prend le pas sur les enjeux purement laotiens. La droite renverse Souvanna Phouma et met en œuvre une politique pro-américaine et anti-communiste qui réactive la guerre civile dès 1960.

A partir de 1964, le Laos sert de champ de bataille aux Américains et Nord-Vietnamiens pour le contrôle de la piste Ho Chi Minh, située en territoire laotien. Les protagonistes de la guerre du Vietnam instrumentalisent les différentes forces laotiennes. Les Américains aident massivement le gouvernement royal qui autorise en échange la CIA à installer des bases dans les montagnes. Les minorités ethniques montagnardes sont, d'un côté comme de l'autre, en première ligne. La CIA américaine enrôle massivement les Hmong dans ses forces spéciales, alors que du côté Pathet Lao, on trouve une majorité de Lao Theung, présents sur le territoire contrôlé par ce dernier. Entre 1964 et 1974, le pays recevra plus de bombes que l'Europe entière pendant la seconde guerre mondiale, mais les combats se concentrent sur les zones montagneuses, ne touchant que très marginalement les plaines. Cependant la société lao est profondément déstabilisée par les conséquences de la guerre : afflux de réfugiés dans les plaines, corruption généralisée, dépendance de l'aide américaine. Toutefois, pendant cette période (1954-74), la France conserve son influence en poursuivant l'encadrement des secteurs de l'éducation, la justice, la santé et même la

formation militaire, encouragée par le prince Souvanna Phouma, premier ministre presque sans interruption entre 1951 et 1975, francophile par sa formation et son mariage.

En 1973, l'accord de Paris sur le Vietnam entraîne un cessez-le-feu immédiat au Laos. Un gouvernement de coalition est mis en place le 5 avril 1974, mais le Pathet Lao profite de la chute de Saïgon pour s'emparer de la totalité du pouvoir entre mai et novembre 1975.

Le Laos dans l'orbite vietnamienne (depuis 1975)

Le 2 décembre 1975, la monarchie est abolie. Le parti populaire révolutionnaire lao prend le pouvoir, dirigé par un petit noyau de révolutionnaires issus du parti communiste indochinois et sortis de la clandestinité. Son président, Kaysone Phomvihane, restera jusqu'à sa mort en 1992, l'homme fort du nouveau régime. La répression touche une partie très importante de l'administration et de l'armée qui avait collaboré avec les Américains. La politique sectaire et répressive du pouvoir (mobilisation totalitaire de la société, ouverture de camps de rééducation, mise sous tutelle du clergé bouddhique, nationalisation du commerce, collectivisation agricole ...) provoque l'exode de 10 % de la population, dont la majeure partie de l'élite et des classes moyennes, tandis que les méthodes autoritaires inadéquates démoralisent la population rurale. Le Laos, qui s'aligne de plus en plus étroitement sur le Vietnam, est confronté à une rébellion Hmong, soutenue par la Thaïlande. La montée des difficultés conduit les autorités à adopter une ligne plus pragmatique à partir de 1979.

En 1986, le congrès du Parti introduit "le Nouveau Mécanisme Economique", basé sur la décentralisation, l'initiative privée et la vérité des prix. Quelques années plus tard, la chute du communisme en URSS vide de tout son sens l'appartenance au bloc communiste, mais en 2006, le Laos reste un régime à parti unique dont les dirigeants ont vécu ce qu'ils appellent "la guerre de 30 ans, de 1945 à 1975".

En fait, si l'on peut considérer qu'aujourd'hui le Laos vit en paix, de nombreuses provinces connurent pour certaines la guerre, et pour d'autres une forte insécurité, jusqu'au début des années 1990. Jusqu'à la fin des années 70, il y eut de très violents affrontements entre les Hmongs et les forces régulières nord-vietnamiennes et laotiennes. Beaucoup de Hmongs furent tués, d'autres réussirent à gagner la frontière thaïlandaise, d'autres enfin constituèrent des bandes pirates qui sévirent encore au début des années 90.

Beaucoup des émigrés qui avaient traversé le Mékong avaient gagné les pays occidentaux, États-Unis, France, Australie, Canada..., mais certains, restés en Thaïlande essayèrent de mener des actions de guérilla à partir du territoire thaïlandais. La province de Paksane demeura ainsi longtemps dans

l'insécurité. Jusqu'au début des années 90, des groupes de résistance animés par d'anciens militaires ont fait de cette région un des hauts lieux de la résistance au nouveau régime.

Les petits groupes de Patikan (partisans), mobiles et connaissant parfaitement le pays, opéraient parfois en liaison avec des groupes de Hmongs descendus du nord. Leur principale motivation semble avoir été l'opposition à l'occupation vietnamienne.

Jamais la résistance laotienne partagée en de multiples tendances et groupes ethniques, servant de faire-valoir à quelques anciens dirigeants qui rêvaient de rétablir un régime discrédité aux yeux de la majorité des laotiens n'a pu réaliser une certaine unité.

En 1999, alors que les troupes vietnamiennes ont regagné leur pays (seuls, quelques groupes de « travailleurs » participent aux grands chantiers du Laos), les quelques attentats ou actes de sabotage relèvent plus du banditisme que d'une résistance organisée.

ANNEXE 4

Bibliographie

- « Le Laos doux et amer » - vingt cinq ans de pratique d'une ONG (sous la direction de Dominique Gentil et Philippe Boumard – Ed. Karthala)

- « Laos » - la redéfinition des stratégies politiques et économiques (1975-2006) de Kham Vorapheth – Ed. Les Indes savantes.